

MON COMPTE AU QUOTIDIEN

RECUEIL DES PRIX
DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES
APPLICABLES AUX **PARTICULIERS**
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2026

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
BANQUE À DISTANCE	4
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	5
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	9
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	12
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	13
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	14
SUCCESSIONS	15
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	15
RÉSOUTRE UN LITIGE	16

Pour vous aider à gérer au mieux votre compte, votre banque se doit de vous informer des coûts des produits et services qui vous sont proposés.

Le Crédit Mutuel s'est engagé à vous apporter cette transparence.

Ce document reprend les conditions « standard » applicables à partir du 1^{er} janvier 2026 aux produits et services souscrits.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Caisses de Crédit Mutuel, **sur simple demande ou via www.creditmutuel.fr**.

En cas de demande concernant des opérations complexes, votre conseiller Crédit Mutuel est à votre disposition pour établir un devis.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services.

▶ Abonnement aux services de banque à distance sur internet CMUT Direct	GRATUIT
▶ Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail Top Infos	1,50 € par mois permettant de recevoir 5 alertes soit pour information 18,00 € par an (0,20 € par alerte supplémentaire)
▶ Tenue de compte	2,15 € par mois soit pour information 25,80 € par an
▶ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) CB Mastercard ou CB Visa Classic • à débit immédiat • à débit différé	44,40 € par an 44,40 € par an
▶ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) CB Mastercard On line ou CB Visa On line	32,40 € par an
▶ Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 € par retrait à partir du 5 ^e par mois
▶ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement Assur-Carte	26,00 € par an
▶ Virement (en cas d'un virement SEPA ⁽¹⁾ occasionnel) • Au guichet • Par internet	3,60 € par virement GRATUIT
▶ Prélèvement • Frais par paiement d'un prélèvement SEPA • Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
▶ Commission d'intervention • avec un plafond de 7,90 € par jour et de 80,00 € par mois	7,90 € par opération

(1) Le virement SEPA doit respecter les conditions suivantes : être libellé en euros, être réalisé au sein de la zone SEPA*, être de nature ordinaire (non urgent/express), être en frais partagés (SHARE), permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (identifiant international du numéro de compte) du bénéficiaire.

*La zone SEPA est constituée des États membres de l'Espace Économique Européen et des dix pays Andorre, Monaco, San Marin, Suisse, Royaume-Uni, Vatican, Monténégro, Albanie, Macédoine du Nord et Moldavie. La Serbie intégrera cette liste courant 2026.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

La souscription de parts sociales de votre Caisse de Crédit Mutuel vous permet d'obtenir la qualité de sociétaire⁽¹⁾.

▶ Ouverture et clôture de compte	GRATUIT
▶ Transfert Facile	GRATUIT



Avec **Transfert Facile**, vous profitez du service de mobilité bancaire. Vous nous confiez les démarches nécessaires au changement de vos domiciliations bancaires vers votre nouveau compte : au Crédit Mutuel, on s'occupe de tout !

RELEVÉS DE COMPTE

▶ Édition de vos relevés de comptes, par mois	
• Mensuel	GRATUIT
• À la quinzaine	1,60 €
• Décadaire	3,20 €
• Hebdomadaire	4,80 €
• Journalier	19,20 €
▶ Frais de duplicata d'un relevé de compte	6,30 €
▶ Récapitulatif annuel des frais	GRATUIT

TENUE DE COMPTE

▶ Frais de tenue de compte, par mois	2,15 €
Ces frais correspondent aux coûts de gestion et de traitement du compte courant. Les comptes équipés d'une offre Eurocompte ou Connect en sont exonérés.	
▶ Frais de tenue de compte inactif, par an (article L312-19 du Code Monétaire et Financier)	30,00 €

SERVICES EN CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL

▶ Délivrance d'un RIB / IBAN	GRATUIT
▶ Frais de location de coffre-fort, par an (assurance pour 40 000 €)	À partir de 61,00 € (selon capacité)
▶ Frais de désolidarisation d'un compte joint	30,60 €
▶ Frais de recherche consécutive à une adresse erronée (pli non distribué)	10,20 €
▶ Frais de change manuel	Cours achat / vente ⁽²⁾
• Achat et vente de devise, par opération	+ 5,00 €
▶ Frais de recherche, par demande	12,50 €

LA BANQUE À DISTANCE



Suivre et gérer vos comptes à distance

Avec **CMUT Direct**, accédez à vos comptes à tout moment et en toute sécurité sur www.creditmutuel.fr ou sur votre application mobile.

▶ Abonnement aux services de banque à distance CMUT Direct ou CMUT Direct 10-17 ans	GRATUIT
---	----------------

(1) Sous réserve d'être agréé par le Conseil d'Administration (article 6 des statuts).

(2) Cours de change spécifiques achat et vente de billets à la date de l'opération.

► Frais d'utilisation du service de banque à distance CMUT Direct Connexion⁽¹⁾ - 26 ans - 50 % • 2 premiers jours de connexion, par mois • Au-delà, par jour de connexion	GRATUIT 0,50 €
► Service d'authentification • Confirmation Mobile • Digipass, par boîtier	GRATUIT 29,60 €
► Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail • Top Infos (5 alertes incluses), par mois • Au-delà, par alerte supplémentaire	1,50 € 0,20 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENTS⁽²⁾

CARTES	
Gamme cartes bancaires, cotisation annuelle - 26 ans - 50 %	
► Carte Automate Bancaire	8,00 €
► Carte CB Mastercard On line ⁽³⁾ ou CB Visa On line ⁽³⁾ (cartes à autorisation systématique)	32,40 €
► Carte CB Mastercard ⁽³⁾ ou CB Visa Classic ⁽³⁾	44,40 €
► Carte CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier	132,00 €
► Carte CB Mastercard World Elite	275,00 €
► Carte CB Visa Infinite	320,00 €
Options cartes bancaires, cotisation annuelle - 26 ans - 50 %	
► Option Débit Différé ⁽⁴⁾	GRATUIT
► Option Visuel de la carte	4,00 €
► Option Temps réel ⁽⁵⁾	6,00 €
► Option Certizen ⁽⁶⁾	12,00 €
► Option Forfait international standard⁽⁷⁾ • Paiements à l'étranger sans frais • 3 retraits sans frais par mois, payant au-delà	20,00 €
Gamme dédiée aux jeunes, cotisation annuelle	
► Carte argent de poche Indépendance Day ⁽⁸⁾	12,50 €
► Carte CB Mastercard Jeune ⁽⁸⁾ ou CB Mastercard On line Origine	18,00 €
Gamme dédiée aux majeurs protégés, cotisation annuelle	
► Carte de retrait Vie Quotidienne	10,00 €
► Carte CB Mastercard Vie Quotidienne	21,60 €
Services complémentaires cartes	
► Frais d'utilisation du service de paiement sécurisé sur internet Payweb Card ⁽⁹⁾	GRATUIT

(1) Ce service ne fait plus l'objet d'une commercialisation. La tarification s'applique pour les souscriptions antérieures.

(2) Sous réserve d'acceptation. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel.

(3) Pour une 2^{ème} carte sur un même compte, vous bénéficiez d'un demi-tarif sur la cotisation carte la moins élevée. Offre non cumulable avec la réduction moins de 26 ans.

(4) Option éligible sur carte CB Mastercard, CB Visa Classic, CB Mastercard Gold, CB Visa Premier, CB Mastercard World Elite, CB Visa Infinite.

(5) Option actuellement éligible sur carte CB Mastercard Gold. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel.

(6) Option éligible sur carte CB Mastercard, CB Visa Classic, CB Mastercard Gold et CB Visa Premier.

(7) Opérations effectuées hors EEE ou libellées en devises. Ce forfait n'inclut pas les frais de change en cas de conversion d'une opération en devise, ni les éventuels frais appliqués par la banque correspondante.

(8) Cette carte ne fait plus l'objet d'une commercialisation. La tarification s'applique pour les cartes souscrites antérieurement.

(9) Utilisation sous réserve de détention d'un contrat de banque à distance et d'une carte bancaire éligible.

► Frais d'utilisation du service de dépannage espèces sur GAB Crédit Mutuel-CIC E-retrait ⁽¹⁾⁽²⁾		GRATUIT	
Retrait d'espèces dans le réseau Crédit Mutuel			
► Retrait d'espèces en Points Relais Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie		GRATUIT	
► Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets ⁽³⁾ (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)		GRATUIT	
Retrait d'espèces au distributeur automatique d'une autre banque			
► Frais par retrait d'espèces en euros dans l'Espace Économique Européen		1,00 €	
• Avec une carte à autorisation systématique		1,00 €	
• Avec une carte CB Mastercard On line Origine, CB Mastercard ou CB Visa Classic		à partir du 5 ^e par mois	
• Avec une carte haut de gamme ⁽⁴⁾		GRATUIT	
► Frais par retrait d'espèces en euros hors Espace Économique Européen ou retrait en devises (avec un plafond de 7,60 €)		3,15 € + 2,10 % du montant	
Paieement par carte			
► Frais par paiement en euros dans l'Espace Économique Européen		GRATUIT	
► Frais par paiement en euros hors Espace Économique Européen ou paiement en devises (avec un plafond de 7,60 €)		0,32 € + 2,10 % du montant	
 Vous partez à l'étranger ? Pour utiliser votre carte en toute sécurité, pensez à informer votre conseiller avant votre départ.			
Autres prestations (par opération)			
► Frais d'opposition en cas de perte ou de vol		GRATUIT	
► Frais de refabrication d'une carte		10,70 €	
► Frais de réédition d'un code confidentiel		8,00 €	
► Frais de modification temporaire de plafond ⁽⁵⁾		8,60 €	
► Frais d'envoi d'une carte en envoi simple		GRATUIT	
VIREMENTS			
 Le virement SEPA doit respecter les conditions suivantes : être libellé en euros, être réalisé au sein de la zone SEPA, être de nature ordinaire (non urgent/express), être en frais partagés (SHARE), et permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (identifiant international du numéro de compte) du bénéficiaire.			
Virements internes en euros			
Frais par virement entre vos comptes		GRATUIT	
Émission d'un virement SEPA			
		CMUT DIRECT	GUICHET
► Cas d'un virement occasionnel		GRATUIT	3,60 € ⁽⁶⁾
• Virement standard ou instantané			
► Cas d'un virement permanent		GRATUIT GRATUIT	5,20 € ⁽⁶⁾ 2,05 € ⁽⁶⁾
• Frais de mise en place			
• Frais de modification			

(1) Utilisation sous réserve de détention d'un contrat de banque à distance et d'une carte bancaire éligible.

(2) Maximum 2 par mois et 4 par an selon éligibilité du guichet automatique bancaire (GAB).

(3) Des réseaux Crédit Mutuel, CIC et Cash Services.

(4) CB Mastercard Gold, CB Visa Premier, CB Mastercard World Elite, CB Visa Infinite.

(5) Toute modification du plafond de retrait ou de paiement est soumise à l'acceptation de votre Caisse de Crédit Mutuel. Service gratuit si effectué par CMUT Direct.

(6) Gratuit s'il s'agit de virements internes entre vos comptes.

PRÉLÈVEMENTS

► Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	GRATUIT
► Frais par paiement d'un prélèvement	GRATUIT
► Frais d'opposition ou révocation sur un mandat de prélèvement	GRATUIT

CHÈQUES

► Frais d'envoi de chéquier • En envoi simple • En lettre suivie ou en recommandé	GRATUIT frais postaux
► Frais d'émission d'un chèque de banque • Avec Eurocompte⁽¹⁾	12,00 € GRATUIT
► Frais de recherche et de copie d'un chèque	8,50 €
► Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur en cas de perte ou vol • Avec Assur-Carte	14,60 € GRATUIT
► Frais de destruction chéquier	5,40 €

Remise de chèque payable à l'étranger en euros ou en devises

► SBF (Sauf Bonne Fin) ⁽²⁾ • Commission d'encaissement (minimum 14,20 €, maximum 55,00 €) • Commission de change	0,10 % du montant + 13,00 €
► CAE (Crédit Après Encaissement) ⁽²⁾ • Frais appliqués aux remises SBF • Commission de dossier CAE • Commission d'envoi sécurisé	cf. ci-dessus + 7,70 € + 36,80 €

(1) Dans la limite de 3 par trimestre.

(2) Sous réserve d'application des frais du correspondant.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRES GROUPÉES EUROCOMPTE

Les offres Eurocompte sont des offres groupées de services comprenant :



UN COMPTE
COURANT



UN SERVICE D'OPTIMISATION
DES EXCÉDENTS DE
TRÉSORERIE



UNE CARTE
DE PAIEMENT



UN ACCÈS DE
BANQUE À DISTANCE

En plus des services essentiels, les offres sont personnalisables grâce à l'ajout d'options.

Cotisation mensuelle à partir de :

Les offres Eurocompte	Tranquillité	Confort	Sérénité
Formule classique	3,75 €	6,90 €	12,15 €
Formule Duo's ⁽¹⁾	-	3,55 €	6,40 €

Votre carte de paiement

► CB Mastercard On line ou CB Visa On line	Inclus	-	-
► CB Mastercard ou CB Visa Classic	-	Inclus	-
► CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier	-	-	Inclus
► CB Mastercard World Elite	-	-	+ 8,80 €⁽²⁾
► CB Visa Infinite	-	-	+ 12,70 €⁽²⁾

Votre 2nde carte de paiement

► 2 ^e CB Mastercard On line ou CB Visa On line	1,35 €	1,35 €	1,35 €
► 2 ^e CB Mastercard ou CB Visa Classic	1,85 €	1,85 €	1,85 €
► 2 ^e CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier	-	-	5,50 €

Vos avantages

► Forfait international premium ⁽³⁾ • Paiements à l'étranger sans frais • Retraits à l'étranger sans frais	-	-	Inclus
► Top Infos (5 alertes incluses)	-	Inclus	Inclus
► Chèques de banque (3 par trimestre)	Inclus	Inclus	Inclus

Vos options disponibles sur Tranquillité, Confort et Sérénité

► Option Certizen ⁽⁴⁾	1,00 €		
► Votre assurance moyens de paiement Assur-Carte • Formule E (couvre les moyens de paiement Crédit Mutuel) • Formule F (couvre les moyens de paiement quelle que soit la banque)	1,91 € 2,29 €		
► Votre autorisation de découvert jusqu'à 1600 € ⁽⁵⁾ • Frais de mise en place et de renouvellement • Assurance décès facultative ⁽⁶⁾	0,90 € 0,67 €		

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Eurocompte Duo's est soumis à la détention préalable par le souscripteur, son conjoint, concubin ou partenaire de PACS d'un autre Eurocompte éligible. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel.

(2) En remplacement de la carte incluse par défaut.

(3) Opérations effectuées hors EEE ou libellées en devises. Ce forfait n'inclus pas les frais de change en cas de conversion d'une opération en devise, ni les éventuels frais appliqués par la banque correspondante.

(4) Option éligible sur les cartes CB Mastercard, CB Mastercard Gold et CB Visa Premier.

(5) Au-delà nous consulter. Sous réserve d'acceptation du dossier, cette autorisation de découvert permet une exonération d'agios à hauteur d'une utilisation de 160 € de découvert pendant 7 jours par mois pour Eurocompte Tranquillité et Confort, ce montant est porté à 460 € pour Eurocompte Sérénité.

(6) Cotisation par emprunteur assuré.

OFFRE GROUPEE POUR LES 10 - 17 ANS⁽¹⁾

Connect Origine est une offre groupée de services comprenant :



UN COMPTE
COURANT



UN COMPTE
TIRELIRE



UNE CARTE
CB MASTERCARD
ON LINE ORIGINE



UN ACCÈS DE
BANQUE À DISTANCE

► Les avantages :

- Gratuité des frais de retrait à un DAB à l'étranger⁽²⁾
- Gratuité des frais de paiement carte dans tous les pays

► Cotisation mensuelle

1,50 €

OFFRES GROUPEES POUR LES 17 - 28 ANS⁽¹⁾

Les offres Eurocompte sont des offres groupées de services comprenant :



UN COMPTE
COURANT



UN SERVICE D'OPTIMISATION
DES EXCÉDENTS DE
TRÉSORERIE



UNE CARTE
DE PAIEMENT



UN ACCÈS DE
BANQUE À DISTANCE



UNE ASSURANCE
DES MOYENS
DE PAIEMENT

En plus des services essentiels, les offres sont personnalisables grâce à l'ajout d'options.

Cotisation mensuelle à partir de :

Les offres Eurocompte	Jeune 17 ans ⁽¹⁾	Jeune 18-25 ans	Jeune 18-28 ans
Formule	2,10 €	3,10 €	5,15 €
Votre carte de paiement			
► CB Mastercard On line ou CB Visa On line	Inclus	Inclus	-
► CB Mastercard ou CB Visa Classic	-	Option⁽³⁾	Inclus
► CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier	-	-	+ 2,00 €⁽⁴⁾
Vos avantages			
► Forfait international standard ⁽⁵⁾ • Paiements à l'étranger sans frais • 3 retraits sans frais par mois, payant au-delà	Inclus	Inclus	-
► Forfait international premium ⁽⁵⁾ • Paiements à l'étranger sans frais • Retraits à l'étranger sans frais	-	-	Inclus
► Top Infos (5 alertes incluses)	Inclus	Inclus	Inclus
► Chèques de banque (3 par trimestre)	Inclus	Inclus	Inclus

(1) Avec accord du représentant légal pour les mineurs.

(2) Dans la limite de 4 retraits par mois au distributeurs automatique de billets, hors frais de correspondants.

(3) Option possible sans supplément, en remplacement de la carte incluse par défaut.

(4) En remplacement de la carte incluse par défaut.

(5) Opérations effectuées hors EEE ou libellées en devises. Ce forfait n'inclut pas les frais de change en cas de conversion d'une opération en devise, ni les éventuels frais appliqués par la banque correspondante.

Vos options disponibles sur Jeune 18-25 ans et Jeune 18-28 ans

► Option Certizen ⁽¹⁾	0,50 €	0,50 €
► Votre autorisation de découvert jusqu'à 1600 € ⁽²⁾		
• Frais de mise en place et de renouvellement	0,45 €	0,90 €
• Assurance décès facultative ⁽³⁾	0,32 €	0,32 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

OFFRE GROUPEE POUR LES MAJEURS PROTÉGÉS

Eurocompte Vie Quotidienne est une offre groupée de services comprenant :



UN COMPTE COURANT
POUR LE MANDATAIRE ET UN
COMPTE COURANT POUR LE
MAJEUR PROTÉGÉ



UN SERVICE
D'OPTIMISATION
DES EXCÉDENTS DE
TRÉSORERIE



UNE CARTE
DE PAIEMENT

En plus des services essentiels, les offres sont personnalisables grâce à l'ajout d'options.

► Cotisation mensuelle, à partir de	2,59 €
-------------------------------------	--------

Vos options :

► CB Mastercard On line pour le mandataire	1,20 €
► CMUT Direct en consultation pour le majeur protégé	GRATUIT
► Assurance moyens de paiement Assur-Carte Formule E	1,91 €
► Autorisation de découvert Souplesse ⁽⁴⁾	Nous consulter

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

SERVICES BANCAIRES DE BASE (SBB)

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L312-1 et D312-5-1 du Code Monétaire et Financier.

GRATUIT

Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire à la demande, virements SEPA, envoi mensuel d'un extrait de compte, opérations de caisse, encaissement de chèques, dépôts et retraits d'espèces au guichet de la banque, paiements par prélèvement SEPA ou TIP SEPA, un contrat de gestion de compte à distance, une carte de paiement à autorisation systématique permettant le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux chèques de banque par mois et un plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4,00 € par jour et à 20,00 € par mois.

(1) Option éligible sur les cartes CB Mastercard, CB Mastercard Gold et CB Visa Premier.

(2) Au-delà nous consulter. Sous réserve d'acceptation du dossier, cette autorisation de découvert permet une exonération d'agios à hauteur d'une utilisation de 160 € de découvert pendant 7 jours par mois.

(3) Cotisation par emprunteur assuré.

(4) Sous réserve d'acceptation du dossier, du délai de rétractation prévu par la loi et dès expiration du délai légal de mise à disposition des fonds. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel.

CRÉDIT MUTUEL FACIL'ACCÈS

Offre destinée aux personnes en situation de fragilité financière.
Ensemble de services bancaires prévus par les articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier.
Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services.

1,00 €

Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, une carte de paiement à autorisation systématique, dépôts et retraits d'espèces au guichet de la banque, virements SEPA, paiements par prélèvement SEPA en nombre illimité, deux chèques de banque par mois, un contrat de gestion de compte à distance, un système d'alertes sur le niveau de solde du compte, relevés d'identité bancaire, plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4,00 € par jour et à 20,00 € par mois et un plafonnement spécifique des frais d'incident de paiement (cf. p.13).

PRESTATIONS DE BASE

Ensemble de services bancaires prévus par les articles L312-1 II et D312-5 du Code Monétaire et Financier.
Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services.

3,50 €

Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire à la demande, virements SEPA, envoi mensuel d'un extrait de compte, encaissement de chèques, paiements par prélèvement SEPA ou TIP SEPA, un contrat de gestion de compte à distance, dépôts et retraits d'espèces au guichet et aux GAB et une carte de paiement permettant le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- 26 ans - 50 %

 Frais perçus par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

► Commission d'intervention, par opération
(avec un plafond de 7,90 € par jour et 80,00 € par mois)

7,90 €⁽¹⁾

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

► Frais de saisie administrative à tiers détenteur, par saisie (avec un plafond de 90,00 €)

10 % du
montant dû au
Trésor Public

► Frais de saisie-attribution, par saisie

90,00 €

► Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, par lettre

13,00 €

 Frais perçus par la banque suite à l'envoi d'un courrier informant que le solde d'un compte est débiteur sans autorisation ou a dépassé le montant du découvert autorisé.

INCIDENTS DE PAIEMENT

Incidents liés aux chèques

► Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques

22,00 €

► Frais suite à chèque émis en période d'interdiction bancaire

20,80 €

► Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

13,00 €

 Frais perçus par la banque suite à l'envoi d'un courrier informant de l'émission d'un chèque sans provision. Ce courrier informe des délais pour constituer la provision et régulariser la situation, ainsi que des conséquences, notamment financières, d'un éventuel rejet. Au regard de la loi, émettre un chèque sans provision est un acte grave qui entraînera l'interdiction bancaire.

► Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- Chèque inférieur ou égal à 50,00 €
- Chèque supérieur à 50,00 €

**30,00 €
50,00 €**

(1) Pour les détenteurs de l'offre Crédit Mutuel Facil'Accès et les bénéficiaires du SBB : 4,00 € par opération avec un maximum de 4,00 € par jour et 20,00 € par mois.

► Frais de lettre d'injonction	13,00 €
<i>i</i> Elle prévient de l'interdiction bancaire et est envoyée si le compte n'est toujours pas approvisionné malgré l'information préalable au rejet de chèque. L'interdiction bancaire signifie, sous peine de sanctions pénales, qu'il est interdit d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes dans toutes les banques.	
Incidents liés aux autres moyens de paiement	
► Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	25,50 €
► Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽¹⁾	20,00 €⁽²⁾
<i>i</i> Ce montant intègre les frais d'impayés et la commission d'intervention.	
PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES	
► Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽³⁾ pour les clients éligibles à l'offre Crédit Mutuel Facil'Accès au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier	Plafonnement de 25,00 € par mois
► Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽³⁾ pour les clients détenteurs de Crédit Mutuel Facil'Accès	Plafonnement de 20,00 € par mois et 200,00 € par an

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS⁽⁴⁾

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

DÉCOUVERTS EN COMPTE

Déouvert autorisé Souplesse

- Frais de mise en place et renouvellement annuel, à partir de **11,90 €⁽⁵⁾**
- Assurance décès facultative⁽⁶⁾, à partir de **8,04 €**
- Taux du découvert autorisé : taux débiteur annuel indiqué dans votre offre de découvert

i Ce service intègre un seuil de perception des intérêts débiteurs de 1,50 € par trimestre.

Déouvert non autorisé

- Taux applicable aux dépassements : sauf accord particulier, taux plafond réglementaire calculé trimestriellement par la Banque de France et publié au Journal Officiel, diminué de 0,05 %. Ce taux est en fonction du solde débiteur moyen du compte sur la période séparant deux arrêts.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

► Taux	Nous consulter
Crédits amortissables	
► Frais de dossier (minimum 45 €)	- 28 ans - 50 % 1,00 % du montant du prêt

(1) Les frais ne peuvent excéder le montant du prélèvement rejeté.

(2) 10,00 € pour les détenteurs de l'offre Crédit Mutuel Facil'Accès et gratuit pour les bénéficiaires du SBB.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(4) Sous réserve d'acceptation du dossier, du délai de rétractation prévu par la loi et dès expiration du délai légal de mise à disposition des fonds. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel.

(5) Demi-tarif pour les moins de 26 ans.

(6) Cotisation par emprunteur assuré.

Crédit renouvelable Passeport Crédit

► Frais de dossier • Si déblocage par CMUT Direct • Si déblocage au guichet	GRATUIT 0,50 % du montant du prêt
---	---

Crédits spécifiques jeunes⁽¹⁾

► Frais de dossier	GRATUIT
--------------------	----------------

CRÉDITS IMMOBILIERS

► Taux	Nous consulter
--------	-----------------------

Prêts Crédit Mutuel

► Frais de dossier (minimum 300 €)	1,00 % du montant du prêt
► Frais d'avenant (minimum 150 €)	1,00 % du capital restant dû

Prêts réglementés

► Frais de dossier • Prêt Épargne Logement, Prêt à Taux Zéro, Éco Prêt à Taux Zéro • Prêt Conventionné Accession Sociale, Prêt Conventionné	GRATUIT Nous consulter
► Frais d'avenant	Nous consulter

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

► Budget+ (optimisation des excédents de trésorerie), par an • Avec Eurocompte	6,30 € GRATUIT
► Transfert compte d'épargne vers établissement hors Crédit Mutuel (PEL, CEL et PEP), par compte	95,00 €

PLACEMENTS FINANCIERS

Courtage (Gestion libre)⁽²⁾

Ordres⁽³⁾ saisis via CMUT Direct⁽⁴⁾

Frais d'exécution de l'ordre selon le montant de l'opération
Bourses France, Belgique et Pays Bas

► Ordres inférieurs ou égaux à 2 000 €	0,50 %
► Ordres supérieurs à 2 000 € ⁽⁵⁾ • Pour les 10 premiers ordres • Du 11^e au 20^e ordre • À partir du 21^e ordre	0,50 % 0,35 % 0,25 %
► Bourses étrangères ⁽⁶⁾ (avec un minimum sur les comptes titres ordinaires de 30,00 € par ordre)	0,50 %

(1) Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel.

(2) Pour les PEA et PEA PME, les frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le Code Monétaire et Financier.

(3) Seuil minimal de 50,00 € pour les ordres d'achat.

(4) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct.

(5) Le comptage des ordres s'effectue sur 12 mois glissants.

(6) Liste des pays disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Ordres saisis par la banque

► Frais d'exécution de l'ordre selon le montant de l'opération (avec un minimum sur les comptes titres ordinaires hors Euronext ⁽¹⁾ de 30,00 € par ordre)	0,80 %
► Frais de transaction sur OPC ⁽²⁾	Nous consulter
► Autres titres financiers ⁽³⁾⁽⁴⁾	
► Intégration ou cession de titres non cotés en PEA/PEA-PME (avec un montant maximum de 150 €)	1,20 % du montant de l'opération

Convention de compte titres et de services⁽⁵⁾

i La convention de compte titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal.

► Frais semestriels sur l'encours (minimum 14,00 € maximum 75,00 €)	0,125 %
► Clients exclusivement détenteurs de Parts Sociales B, forfait semestriel	14,00 €
► Gestion pilotée titres, frais semestriels sur l'encours (minimum 15,00 €)	0,675 %

Transfert

Transfert d'un compte titres ou PEA⁽³⁾ ou PEA PME⁽³⁾ hors Crédit Mutuel ou CIC

► Frais par ligne de titres cotés	15,00 €
► Frais par ligne de titres non cotés	50,00 €
► Maximum total par compte	150,00 €
► Droit de garde	GRATUIT

COMPTES ET PORTEFEUILLES GÉRÉS

► Conseils d'un expert ou délégation pour la gestion de vos titres	Nous consulter
--	-----------------------

SUCCESSIONS

► Frais de liquidation d'un dossier de succession, selon les avoirs bancaires au Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ⁽⁶⁾	Nous consulter
--	-----------------------

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

► Cotisation à l'offre d'assurance perte ou vol de vos moyens de paiement - Assur-Carte formule E, par an (couvre les moyens de paiement Crédit Mutuel) - Assur-Carte formule F, par an (couvre les moyens de paiement quelle que soit la banque)	26,00 € 31,00 €
► Cotisation à nos offres d'assurances Auto, Habitation, Santé ou Prévoyance	Nous consulter

(1) Liste des pays disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

(2) Tarifs hors droits d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur.

(3) Pour les PEA et PEA PME, les frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le Code Monétaire et Financier.

(4) La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC (Organismes de Placement Collectif) par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel et sur www.creditmutuel.fr.

(5) Tarif perçu d'avance prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31/12 et au 30/06.

(6) Selon la loi en vigueur.

RÉSOUTRE UN LITIGE

VOTRE CONSEILLER

Il se tient à votre disposition pour vous accompagner dans toutes difficultés qui pourraient survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

RELATIONS CLIENTÈLE

Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie
43, boulevard Volney - 53083 Laval Cedex 9
E-mail : relations-clientele@creditmutuel.fr
N° Cristal 0 969 395 724 (appel non surtaxé)

MÉDIATEUR

Médiateur du Crédit Mutuel
63, chemin Antoine Pardon
69160 Tassin La Demi-Lune
www.lemediateur-creditmutuel.com

Sandrine
RIALAIN

Signature
numérique de
Sandrine RIALAIN
Date : 2025.07.17
09:21:06 +02'00'

CONVENTION DE COMPTE

La transparence et la clarté de nos services passent aussi par la convention de compte. Ce contrat précise le fonctionnement au quotidien de vos comptes de dépôts :

- ▶ les modalités d'ouverture, de transfert et de clôture,
- ▶ les produits et services liés à ce compte dont vous bénéficiez,
- ▶ les procédures et traitements des incidents de fonctionnement ainsi que leur facturation.

Vous pouvez la retrouver dans votre Caisse de Crédit Mutuel ou sur notre site www.creditmutuel.fr

L'intégralité des tarifs de nos produits et services reste disponible tout au long de l'année dans votre Caisse de Crédit Mutuel.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- ▶ Contactez votre conseiller Crédit Mutuel
- ▶ Rendez-vous sur www.creditmutuel.fr
- ▶ Ou appelez au **0821 080 080**

Service 0,12 € / min
+ prix appel

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'information commerciale de la part de votre Caisse de Crédit Mutuel, informez-en votre conseiller. Ce droit d'opposition n'entraîne pas de frais.

Cash Services est une marque de services gérée par la société 2SF – SOCIÉTÉ DES SERVICES FIDUCIAIRES SAS au capital de 39 000 000 euros. Siège social : 3 avenue du Stade de France, 93200 Saint-Denis, RCS BOBIGNY 915166045. Numéro TVA intra communautaire : FR59915166045.

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval – 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09. N° Orias 07 024 314. Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurances inscrits au registre national des intermédiaires d'assurances consultable sur www.orias.fr. Contrats souscrits auprès de : ACM IARD SA et ACM Vie SA, entreprises régies par le Code des assurances. Édition Août 2025. Code UTP : MUMABNPAKV.

Crédit Mutuel
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

FR231830_03NTZR



Réf : 11.61.52 - Conditions Janvier 2026

LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Dates de valeur standard des opérations courantes Particuliers

Chaque opération est affectée d'une date de valeur. Son calcul s'effectue à partir de "J", majoré ou minoré selon les cas d'un nombre de jours ouvrables (JO), ou calendaires (JC).

"J" est défini comme suit :

- date de règlement *: date afférente aux échanges financiers interbancaires
- date de traitement *: date d'exécution par nos soins

Ne sont pas considérés comme jours ouvrables, les samedis et dimanches, les jours fériés et les jours de fermeture des systèmes de paiement (calendrier consultable sur notre site internet www.creditmutuel.fr rubrique « Tarifs et conditions générales »).

Opérations domestiques	Base de calcul « J » = date de ...	+ / -
------------------------	---------------------------------------	-------

Opérations au crédit du compte		
Espèces Versement	Traitement	
Change manuel Vente de devises	Traitement	
Chèque / Chèque de banque Remis ** Impayé en retour	Traitement Règlement	+1 JO
Virement Reçu Rejet de virement	Règlement Règlement	

Opérations au débit du compte		
Espèces Retrait	Traitement	
Change manuel Achat de devises	Traitement	
Chèque / Chèque de banque Emis	Traitement	
Virement Emis (Unitaire ou Permanent)	Traitement	
Prélèvement SEPA Reçu	Règlement	
Paiements Carte Bancaire Carte à débit immédiat Carte à débit différé	Débit en compte Dernier JO du mois	

Opérations internationales	Base de calcul « J » = date de ...	+ / -
----------------------------	---------------------------------------	-------

Encaissement - Export		
Chèque Crédit immédiat Sauf Bonne Fin	Traitement	***
Crédit Après Encaissement Sans change	Règlement	+ 1 JC
Avec change	Traitement	+ 3 JO
Virement Sans change	Règlement	
Avec change	Traitement	

Paiement - Import		
Chèque Sans change	Traitement	- 2 JC
Avec change	Traitement	- 2 JC
Virement Sans change	Traitement	
Avec change	Traitement	

* Dans le cadre des heures limites

** Le délai d'indisponibilité pendant lequel la Banque peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement est de 10 jours ouvrés.

*** + 7 à 10 JO selon pays

Autres informations

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle et dans laquelle le contrat est rédigé, est le français. En accord avec le client, le français est aussi la langue utilisée durant la relation contractuelle choisie. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Pour tout litige relevant de la compétence du médiateur, vous pourrez vous adresser, gratuitement et par courrier, au médiateur dont dépend votre Caisse de Crédit Mutuel. Une brochure dédiée est disponible auprès de celle-ci.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) 65, rue de la Victoire 75009 Paris, dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25/06/1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et par les textes d'application. Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif, rendez-vous sur www.garantiedesdepots.fr.

Pour toute demande sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation, vous pouvez contacter :

- Votre Conseiller, il se tient à votre disposition pour vous accompagner dans toutes les difficultés qui pourraient survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à disposition,
- Notre service Relation Clientèle, Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9 relations-clientele@creditmutuel.fr 0 969 395 724 (appel non surtaxé),
- Si vous êtes un consommateur et pour tout litige relevant de sa compétence, Monsieur le médiateur du Crédit Mutuel 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune www.lemediateur-creditmutuel.com.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'information commerciale de la part de votre Caisse de Crédit Mutuel, informez-en votre conseiller. Ce droit d'opposition n'entraîne pas de frais.

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.



LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Tarification Titres et Bourse

(Conditions appliquées au 1^{er} janvier 2026)

Les prix affichés incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Une facturation claire et adaptée

Pour vous permettre de gérer au mieux vos opérations sur instruments financiers et de passer vos ordres de bourse dans les meilleures conditions, le Crédit Mutuel vous informe avec précision du coût des produits et services qui vous sont proposés.

La tarification présentée s'applique aux comptes titres ordinaires, aux plans d'épargne en actions (PEA) et aux plans d'épargne en actions de petites et moyennes entreprise (PEA PME).

Pour plus de transparence et afin de vous accompagner, vous trouverez en dernières pages des exemples chiffrés.

Investir en Bourse présente des risques et, en fonction des supports retenus l'investissement sur certains produits d'épargne peut également présenter des risques. Dans ces cas, aucune garantie ne peut être donnée à l'investisseur sur la récupération des sommes investies. Par conséquent, l'investisseur s'expose à un risque de perte en capital, risque sur lequel nous souhaitons attirer particulièrement son attention.

Frais liés au service fourni

➤ Frais liés à la détention d'un PEA / PEA PME ou d'un compte-titres (les Droits de Garde)

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (par exemple : paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Droits de garde	Gratuit
-----------------	---------

➤ Frais relatifs à l'ouverture ou la clôture d'un compte-titres ordinaire ou d'un PEA / PEA PME

Frais d'ouverture ou de clôture	Gratuit
---------------------------------	---------

➤ Frais relatifs à la Convention de compte-titres et de services

La Convention de compte-titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal :

- Un conseiller dédié en Caisse.
- Le site de banque à distance accessible par le web et par l'application mobile ⁽¹⁾.
- L'assistance de plateformes dédiées et accessibles du centre de métiers titres expert.

La banque à distance (web et application mobile), via un accès sécurisé, permet :

- Un accès aux pages dédiées à vos portefeuilles (valorisation, passage d'ordres, fiscalité, réponse aux opérations sur titres, participation à certaines introductions) ainsi qu'aux informations marchés (indices, palmarès, dépêches...).
- Un accès à des informations de qualité sur les marchés financiers via les dépêches, les fiches valeurs, un calendrier des opérations sur titres - OST, l'accès au « screener » ⁽²⁾ permettant de filtrer les sociétés cotées en fonction de critères choisis.
- Un accès aux cotations en temps réel pour les valeurs sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam).
- La mise en place gratuite d'alertes sur les cours (notifications, mails ou SMS) pour une gestion dynamique de votre portefeuille-titres.
- La création d'une liste de valeurs préférées pour un suivi facilité de vos valeurs.
- Le vote en ligne à certaines assemblées générales de société cotées.
- Un accès à une sélection d'organismes de placement collectif (OPC) internes et externes au Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie, choisis et suivis par la banque.
- Un parcours digital spécifique pour l'achat et la vente de valeurs non cotées.

Dans le cadre du rendez-vous avec votre conseiller dédié, vous bénéficiez d'un conseil personnalisé sur des produits ou des allocations sélectionnés en fonction de votre profil investisseur.

Les frais de la Convention de compte-titres et de services sont perçus tous les semestres selon la composition du compte-titres, du PEA ou du PEA PME et sont calculés sur les seuls encours de titres détenus en fin de semestre précédent (30/06 ou 31/12). Ces frais ne sont pas déductibles du montant imposable de vos revenus mobiliers.

Frais de Convention de compte-titres et de services	
Clients	Frais semestriels <i>Commission proportionnelle à l'encours du portefeuille (hors encours des parts sociales)</i>
Personne physique	0,125 % (Minimum de 14 € - Maximum de 75 €)
Personne morale	0,125 % (Minimum de 14 € - Maximum de 75 €)
Mono-détenteur de parts sociales	Frais fixes de 14 € (quel que soit le nombre de parts détenues)

(1) Dans le cadre de votre service de banque en ligne et sous réserve du téléchargement de l'application gratuite Crédit Mutuel.

(2) Outil de sélection de valeur permettant de filtrer les sociétés cotées en fonction de critères choisis.

Pour les PEA / PEA PME, ces frais sont soumis au plafonnement décrit dans le Code monétaire et financier.

	Gestion Libre	Gestion Conseillée	Gestion Sous Mandat
Frais de transmission d'ordre de bourse Ordres Bourse Euronext (3) et hors Euronext (4) (ordre exécuté, annulé ou échu)	Gratuit		
Frais d'exécution (au passage d'ordre ou frais de transaction)			
Ordres passés au guichet (Euronext et hors Euronext)	0,80 % <i>Minimum de 30 € sur compte-titres ordinaire hors Euronext</i>	0,50 % <i>Minimum de 30 € sur compte-titres ordinaire hors Euronext</i>	0,50 % <i>Minimum de 30 € sur compte-titres ordinaire hors Euronext</i>
Ordres passés via la banque à distance ! seuil minimum d'achat 50€ pour les ordres Bourse Ordres Bourse Euronext - Commission proportionnelle au montant de la transaction (actions, obligations, bons, droits) • Offre Fidélité bourse (incluse) A partir du 11 ^{ème} ordre exécuté supérieur à 2 000 € sur 12 mois glissants A partir du 21 ^{ème} ordre exécuté supérieur à 2 000 € sur 12 mois glissants Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur les frais de Bourse Euronext appliquée au 2 ^{ème} ordre passé sur une même valeur suite à un achat-vente dans la journée et portant sur une même quantité de titres Ordres Bourse hors Euronext (4) - Commission proportionnelle au montant de la transaction (actions, obligations, bons, droits)	0,50 % 0,35 % 0,25 % 0,50 % <i>Minimum de 30 € sur compte-titres ordinaire</i>	0,50 % 0,35 % 0,25 % 0,50 % <i>Minimum de 30 € sur compte-titres ordinaire</i>	Non concerné
Dates de valeur Euronext - Achat, vente et vendu/acheté de titres au comptant	J		
Dates de valeur hors Euronext - Achat/vente de titres au comptant	J + 2 à J + 5 (en fonction du pays de négociation)		

- 0,50% du montant de l'opération pour un ordre saisi sur internet, via l'Espace client ou l'application mobile sans minimum de facturation.
- 1,20% du montant de l'opération pour un pour un ordre saisi par tout autre moyen (téléphone ou courrier) ou en Caisse de Crédit Mutuel sans minimum de facturation

(4) Allemagne, Angleterre, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, États-Unis.

Obligations et titres de créances négociables – réservé à la Gestion Conseillée / Gestion Sous Mandat	
Durée Inférieure à 2 ans	0,05 % du montant net
Entre 2 et 5 ans	0,10 % du montant net
Entre 5 et 10 ans	0,30 % du montant net
Supérieure à 10 ans	0,50 % du montant net

➤ **OPC – Organisme de Placement Collectif**

	OPC Groupe et externes	
	Gestion libre	Gestion Conseillée Gestion Sous Mandat
Frais d'entrée et de sortie	Gratuit <i>Hors frais acquis à l'OPC indiqués dans le document d'informations clés</i>	
Coûts de transaction à l'achat uniquement		
- OPC monétaires	0,50 %	Gratuit
- OPC obligataires	1,00 %	Gratuit
- OPC autres (dont ETF)	1,00 %	Gratuit
- Investissements automatiques sur OPC	0,50 %	Non concerné

➤ **Parts sociales**

Aucun frais prélevé en cas de transaction (souscription ou remboursement).

➤ **EMTN – Euro Medium Term Note**

	EMTN Groupe	EMTN externes (hors Groupe)
<i>Droits d'entrée</i>	Néant	Néant
<i>Frais de transaction (prise d'ordre)</i>	Néant	Idem frais opération de bourse classique (voir tableau des titres négociables et produits de bourse)
<i>Frais de sortie anticipée</i>	Néant	Néant

➤ **OST – Opérations sur Titres**

<i>Opérations sur titres</i>	<i>Inclus</i>
------------------------------	---------------

Quelques exemples d'opérations sur titres inclus dans la convention de compte-titres et de services :

- Coupons
- Paiement de dividendes en actions (PDA)
- Versement de coupons sur valeurs étrangères
- Offre publique d'Achat (OPA – hors frais de bourse si nécessaire) / Offre publique d'échange (OPE)
- Augmentations de capital
- Attribution gratuite
- Exercice de bons
- Echange / fusion / Division
- Souscription publique
- Remboursement d'obligations en actions

- Liquidation
- Introduction en bourse
- Emprunt
- Mise au nominatif
- Restitution d'impôts sur dividende de source étrangère

➤ Frais de change

En cas d'opération en devise avec un règlement espèces en euro, des frais de change pourront éventuellement être perçus. Les frais vous seront communiqués avant le passage d'ordre.

➤ Autres opérations liées à l'Épargne Financière

<i>Transfert sortant de PEA / PEA PME / compte-titres ordinaire hors Crédit Mutuel ou CIC</i> – <i>Frais par ligne de titres cotés</i> – <i>Frais par ligne de titres non cotés</i> – <i>Maximum de perception par PEA / PEA PME</i>	15 € 50 € 150 €
<i>Intégration ou cession de titres non cotés en PEA / PEA-PME</i>	<i>1,20 % du montant de l'opération avec un maximum de 150 €</i>
<i>Intégration ou cession de titres non cotés en CTO</i>	<i>1,20 % du montant de l'opération avec un maximum de 200 €</i>
<i>Traitement du dividende versé hors procédure</i>	30€
<i>Frais de recherches titres ou frais de réédition (relevés, IFU...)</i>	12,50 € / demande
<i>Commission sur les opérations d'achats et de ventes « or »</i> <i>Certains frais complémentaires peuvent être facturés</i>	<i>Courtage : 0,70 % du montant de l'opération avec un minimum de 15 €</i> <i>Commission de service : 1,78 % du montant de l'opération avec un minimum de 17 €</i> <i>Retours/retraits et transferts de matières détenues auprès des sociétés de transport de fond (à partir de 48€)</i> <i>Conditionnements spécifiques pour les pièces (à partir de 8 €)</i> <i>Production de nouveaux certificats sur lingots et lingotins (55€)</i>
<i>Taxe sur les transactions financières (TTF) ⁽⁵⁾</i> <u>A noter</u> : cette taxe vise certaines transactions financières. Elle a été mise en place par le gouvernement. <i>La Banque n'est pas bénéficiaire de cette taxe.</i>	0,40 % du montant de la transaction

(5) Instituée par la loi de finance rectificative de 2012, cette taxe s'applique depuis le 1er Aout 2012 sur les achats d'actions au comptant des sociétés françaises présentant une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard.

Frais (gestionnaire / émetteur) liés aux produits financiers

Certaines valeurs génèrent des frais spécifiques liés à l'instrument financier (frais de gestion, frais d'entrée/sortie, coûts liés à la transaction, commission de surperformance, etc...)

	Parts sociales B	Titres négociables en bourse (actions, obligations, bons, droits)	Produits de bourse (warrants, turbo...)	OPC	EMTN structuré Groupe
<i>Frais de gestion (frais récurrents)</i>	<i>Non Concerné</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Ces frais réduisent la valeur liquidative du fonds et sont déduits de la performance affichée. Ils rémunèrent la Société de Gestion.</i>	<i>En fonction du sous-jacent, des frais de gestion peuvent s'appliquer</i>
<i>Autres frais spécifiques</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Frais unique – Droit d'entrée/sortie*</i>	<i>L'ensemble des frais sont consultables sur le document d'informations clés (DIC) disponible sur creditmutuel.fr (OPC Groupes)</i>	<i>EMTN Groupe : frais uniques à l'émission**</i>

* Ces frais sont inclus dans le cours d'achat ou de vente.

** Ces frais sont déjà intégrés dans le prix au moment de la souscription. Ils comprennent, entre autres, les frais de structuration, de distribution, juridiques, ainsi que ceux liés à la couverture et ceux inhérents à l'utilisation d'indices.

Les rétrocessions

Lorsqu'un OPC ou un titre de créance (EMTN par exemple) est couvert par un accord de commercialisation, la Banque peut percevoir des rétrocessions de commissions de la part de la société de gestion ou de l'émetteur de l'instrument financier sans charge supplémentaire directe pour le souscripteur. Le montant des rétrocessions versées diffère selon le placement. Les frais seront communiqués dans le devis de frais au moment du passage d'ordre et indiqués sur le relevé de frais annuel.

Illustration des frais appliqués sur des exemples de portefeuilles titres sur la base d'une durée de détention de 1 an

1^{ère} hypothèse :

A) Faible activité sur les marchés financiers : détention uniquement de parts sociales B pour un montant de 10 000 € sur un compte titres ordinaire

Nos frais	
Frais uniques ou frais d'entrée	Néant
Frais de Convention de compte-titres et de service ⁽⁶⁾	28 €
Coût de la transaction	Néant

Frais indirects liés aux produits	
	PARTS SOCIALES B
	€
Frais liés à l'instrument financier	Néant
Rétrocession	Néant

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	%
Frais liés au service fourni	28 €	<i>Non applicable</i> <i>Forfait prélevé sur le compte espèces du client.</i>
Frais indirects liés aux produits	Néant	Néant
TOTAL des frais	28 €	<i>Non applicable</i> <i>Forfait prélevé sur le compte espèces du client.</i>
Dont rétrocession	Néant	Néant

B) Faible activité sur les marchés financiers : détention de parts sociales B et OPC

Client détenant un compte titres valorisé à 10 000 € et composé de :

- 5 000 € de parts sociales B
- 5 000€ investis par exemple sur les OPC Actions CM-AM EUROPE VALUE (FR0000991770) et CM-AM EUROPE GROWTH RC (FR0010037341) à parts égales (soit 4 950,50 € investis).

Sur ce compte-titres, 2 ordres de souscription sur les OPC sont exécutés annuellement.

Nos frais	
Frais de Convention de compte-titres et de services ⁽⁷⁾	28 €
Frais de transaction sur OPC ⁽⁸⁾ les frais sont inclus dans le montant de l'investissement	49,50 € (1 % des montants investis pour les deux OPC) Pour chaque OPC : 2 475,25 € x 1 % = 24,75 €
Coût de transaction Parts sociales B	Néant

(6) Forfait annuel et par compte-titres.

(7) Frais proportionnels à l'encours par compte titres.

(8) Le pourcentage appliqué peut être différent selon l'OPC.

Frais indirects liés aux produits		
	Parts sociales B	OPC Groupe (ces frais sont compris dans la valeur liquidative du fonds. % appliqué sur le montant net investi)
	€	€
Frais liés à l'instrument financier	Néant	84,16

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 10 000 €)
Total de nos frais : frais liés au service fourni	77,50	0,78
Total des frais indirects liés aux produits	84,16	0,84
TOTAL des frais	161,66	1,62
Dont rétrocession ⁽⁸⁾	52,48	0,52

2^{ème} hypothèse : activité moyenne sur les marchés financiers

Client Personne Physique détenant un compte-titres de 20 000 € composé de :

- 10 000 € d'OPC investis par exemple sur les OPC CM-AM EUROPE VALUE (FR0000991770) et CM-AM EUROPE GROWTH RC (FR0010037341) à parts égales (soit 9 900,99 € investis).
- 10 000 € investis en actions (non soumis à taxe sur les Transactions Financières - TTF)

Sur ce compte-titres, 2 ordres de souscriptions sur les OPC sont exécutés en passant par le conseiller et 2 ordres d'achat sur des actions Euronext de 5 000 € sont exécutés annuellement depuis la banque à distance sur le site creditmutuel.fr.

Nos frais		
Frais de Convention de compte-titres et de services ⁽⁹⁾	49,75 €	
	OPC groupe	Actions
	€	€
Frais de transaction ^{(10) (11)}	99,01 € (9 900,99 € investis x 1% = 99,01€) les frais sont inclus dans le montant de l'investissement	50 € (10 000 x 0,50%) les frais s'ajoutent au montant investi

(9) Frais proportionnels à l'encours par compte-titres.

(10) Le pourcentage appliqué peut être différent selon l'OPC.

(11) Pour l'ordre d'achat sur Euronext, le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet.

Frais indirects liés aux produits		
	OPC Groupe (ces frais sont compris dans la valeur liquidative du fonds. % appliqué sur le montant net investi)	actions
	€	€
Frais liés à l'instrument financier	168,32	Néant

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 20 000 €)
Total des frais liés au service fourni ⁽¹²⁾	198,76	0,99
Total des frais indirects liés aux produits	168,32	0,84
TOTAL des frais	367,08	1,84
Dont rétrocession ⁽¹²⁾	104,95	0,52

3^{ème} hypothèse : activité soutenue sur les marchés financiers

Client Personne Physique détenant un compte-titres de 50 000 € investis en actions sur 5 valeurs Euronext (non soumis à la taxe sur les transactions financières TTF) de 10 000 € chacune.

Sur ce compte-titres, 20 ordres de 2 500 € sont exécutés annuellement sur les valeurs Euronext depuis la banque à distance sur le site internet creditmutuel.fr.

Nos frais	
Frais uniques ou frais d'entrée	Néant
Frais de Convention compte-titres et de services ⁽¹³⁾	125 €
Coût de transaction ⁽¹⁴⁾	Total des opérations réalisées
10 premiers ordres	125,00 € (25 000 € x 0,50%)
10 suivants	87,50 € (25 000 € x 0,35%)
les frais s'ajoutent au montant investi	212,50 €

Frais indirects liés aux produits	
	Actions
	€
Frais liés à l'instrument financier	Néant

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 50 000 €)
Total des frais liés au service fourni	337,50	0,68
Total des frais indirects liés aux produits	Néant	Néant
TOTAL des frais	337,50	0,68
Dont rétrocession	Néant	Néant

(12) Le pourcentage appliqué peut être différents selon l'OPC.

(13) Frais proportionnels à l'encours et par compte-titres.

(14) Le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet Crédit Mutuel.

Pour les clients souhaitant être accompagnés dans la gestion de leur portefeuille (en compte-titres ou en PEA), il existe des offres de gestion (comme la Gestion Sous Mandat* ou la Gestion Pilotée Titres) et de conseil (la Gestion Conseillée*), avec une tarification spécifique.

Si vous n'avez ni le temps ni l'envie de le gérer vous-même, en signant un mandat de gestion, vous confiez à un professionnel des marchés financiers le soin de gérer à votre place votre portefeuille-titres.

Si vous souhaitez vous constituer un patrimoine financier tout en conservant la maîtrise de votre portefeuille titres, la Gestion Conseillée vous permet de bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'un conseiller dédié*.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller pour en savoir plus.

*offre réservée à partir de 100 000 euros pour un compte-titres ordinaire ou pour un Plan d'Épargne en Actions.

Autres informations

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle et dans laquelle le contrat est rédigé, est le français. En accord avec le client, le français est aussi la langue utilisée durant la relation contractuelle choisie. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Pour tout litige relevant de la compétence du médiateur, vous pourrez vous adresser, gratuitement et par courrier, au médiateur dont dépend votre Caisse de Crédit Mutuel. Une brochure dédiée est disponible auprès de celle-ci.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) 65, rue de la Victoire 75009 Paris, dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25/06/1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et par les textes d'application. Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif, rendez-vous sur www.garantiedesdepots.fr.

Pour toute demande sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation, vous pouvez contacter :

- *Votre Conseiller, il se tient à votre disposition pour vous accompagner dans toutes les difficultés qui pourraient survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à disposition,*
- *Notre service Relation Clientèle, Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9 relations-clientele@creditmutuel.fr 0 969 395 724 (appel non surtaxé),*
- *Si vous êtes un consommateur et pour tout litige relevant de sa compétence, Monsieur le médiateur du Crédit Mutuel 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune www.lemediateur-creditmutuel.com.*

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'information commerciale de la part de votre Caisse de Crédit Mutuel, informez-en votre conseiller. Ce droit d'opposition n'entraîne pas de frais.

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.



LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

OPERATIONS CARTES EN DEVISES

*Frais de conversion en euro, exprimés en marge de pourcentage,
sur les taux de référence de la Banque Centrale Européenne (BCE)
Marges en vigueur au 01/01/2026*

Principe

Vous réalisez une opération de paiement ou de retrait avec votre carte bancaire internationale dans une devise de **l'Espace Économique Européen autre que l'euro**. Pour être imputée sur votre compte en euro, le montant de cette opération est converti en euro dans le circuit interbancaire de votre carte internationale, Visa ou Mastercard.

Certains commerçants ou distributeurs de monnaie peuvent également vous proposer un service de conversion qui vous permettra de régler cette opération directement en euros, selon un taux de change qui sera indiqué au point de vente ou au distributeur.

Afin de vous permettre de comparer les frais de conversion selon que vous effectuerez votre opération dans la devise locale ou directement en euros, votre banque vous communique les frais de conversion monétaire qui seront appliqués si vous réalisez l'opération dans la devise locale.

Ces frais sont exprimés en marge de pourcentage entre les taux appliqués par Visa et Mastercard et les taux de change de référence publiés par la Banque Centrale Européenne (BCE). Ils peuvent être différents de ceux réellement appliqués à vos opérations de paiement car Visa et Mastercard effectuent la conversion au taux de change au moment du traitement, qui pourra être différent de celui où les opérations ont été effectuées.

Le taux de change appliqué sera celui de la BCE, augmenté de la marge appliquée par les réseaux. Les taux indiqués ci-dessous sont donnés sur la base de l'historique des taux de référence de Visa et Mastercard connus.

Tableau des marges

	Devise	Visa	Mastercard
CHF	Franc suisse	0,34055%	0,21508%
DKK	Couronne danoise	0,03934%	0,11923%
HUF	Forint de Hongrie	1,18913%	1,09308%
PLN	Zloty de Pologne	0,57065%	0,67514%
CZK	Couronne tchèque	0,95508%	1,23328%
SEK	Couronne suédoise	0,65952%	0,80263%
NOK	Couronne norvégienne	1,96731%	2,31291%
RON	Leu roumain	0,13187%	0,27358%
ISK	Couronne islandaise	1,14274%	0,73491%

Envoi d'une notification

Lorsque vous réalisez une opération de paiement ou de retrait avec votre carte bancaire internationale, dans une devise de l'Espace Économique Européen autre que l'euro, une notification vous sera transmise, par email ou par SMS, avec le message suivant :

« Opération en devise : le taux de change est le taux publié par la BCE, augmenté de la marge appliquée par [Mastercard / Visa] : marge = XX,XXXX % »

La marge indiquée correspond aux frais de conversion, exprimés en marge de pourcentage entre les taux appliqués par Mastercard ou Visa selon votre carte, et les taux de change de référence publiés par la Banque Centrale Européenne (BCE).

A noter : vous pourrez être facturé(e) d'éventuels coûts liés à ces notifications électroniques à l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur de téléphonie mobile.

Cette notification ne sera pas transmise dans les cas suivants :

- une opération a déjà été réalisée avec la même carte dans la même devise au cours du même mois,
- l'opération est effectuée avec une carte de paiement professionnelle,
- vous avez manifesté votre choix de ne pas la recevoir.

Choix autour de la notification

Sur simple demande à votre conseiller, vous pouvez modifier le moyen par lequel vous souhaitez être informé, ou décider de ne pas recevoir la notification relative au coût de la conversion monétaire.

Les informations relatives au coût de la conversion monétaire exprimé en marge de pourcentage sur les derniers taux de change de référence disponibles émis par la BCE, peuvent être consultées à tout moment sur le site internet du Crédit Mutuel : Tarifs de la banque Crédit Mutuel (creditmutuel.fr)

Autres informations

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle et dans laquelle le contrat est rédigé, est le français. En accord avec le client, le français est aussi la langue utilisée durant la relation contractuelle choisie. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Pour tout litige relevant de la compétence du médiateur, vous pourrez vous adresser, gratuitement et par courrier, au médiateur dont dépend votre Caisse de Crédit Mutuel. Une brochure dédiée est disponible auprès de celle-ci.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) 65, rue de la Victoire 75009 Paris, dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25/06/1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et par les textes d'application. Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif, rendez-vous sur www.garantiedesdepots.fr/.

Pour toute demande sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation, vous pouvez contacter :

- Votre Conseiller, il se tient à votre disposition pour vous accompagner dans toutes les difficultés qui pourraient survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à disposition,
- Notre service Relation Clientèle, Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9 relations-clientele@creditmutuel.fr 0 969 395 724 (appel non surtaxé).
- Monsieur le médiateur du Crédit Mutuel 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune www.lemediateur-creditmutuel.com.

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

